

PLAN DE COURS

HIS4860-10

Numéro du cours

HISTOIRE DES IDENTITÉS SEXUELLES DANS LE MONDE OCCIDENTAL

Titre du cours

H-2021

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROBINSON, GREG

Nom et prénom

2099

Poste

robinson.greg@uqam.ca

Courriel

A-6350

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération	4
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de participation au cours	5
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.3	Modalités de remise des travaux	5
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	5
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	5
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	6
7.1	Documentation obligatoire	6
7.2	Documentation complémentaire	7
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	8
8.2	Document et Informations additionnelles.....	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
8.5	Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS

https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Cours de deuxième niveau qui a pour objectif de permettre une familiarisation des étudiant-es avec la nature et la mutation de la sexualité, notamment de l'homosexualité, dans les sociétés occidentales (« occidentales » ?) depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Les approches historiques seront combinées avec l'utilisation de sources variées (littéraires, biographiques, policières etc.) afin d'étudier l'évolution des idées et structures de la sexualité, dans les sociétés « occidentales ».

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Nous étudierons les manifestations sociales et politiques, aussi bien que les différents usages et prescriptions (images et perceptions dans les domaines de la médecine, de la religion, de la justice et les valeurs morales) imposés sur les femmes et les hommes. Parmi les thèmes à aborder : les relations amoureuses/sexuelles entre les femmes, entre les hommes ; le mariage; la prostitution; la contraception; la conceptualisation de l'hétérosexualité; l'asexualité; les définitions et redéfinitions des identités LGBT (gaie, lesbienne, gaie, bi-sexuelle, trans); les mouvements politiques et sociaux de la libération sexuelle et de l'homosexualité. Le cours traite aussi de la forte influence de la sexualité dans la culture occidentale, y compris la musique, la littérature, le cinéma, et les arts plastiques. Le cours se déroule de façon mi-chronologique, mi-thématique. Si le cours traite de l'histoire millénaire de la sexualité en Occident, l'emphase sera mise sur le XXe siècle et sur l'Europe et l'Amérique du Nord.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se donnera sous forme des cours magistraux préenregistrés ou en simultané par le professeur et les conférencières/conférenciers, avec discussion en simultané par ZOOM.

ÉVALUATION PROPOSÉE

NOM DE L'EXERCICE :

NOM DE L'EXERCICE : COMMENTAIRE DE DOCUMENT

a) Objectifs :

Les étudiants apprendront comment analyser un texte de première main et expliquer son importance historique

b) Démarche :

Les étudiant(e)s auront à choisir une source primaire historique (discours, document d'état, article de journal) à analyser en fonction de son contenu, son contexte, et sa valeur historique. Chaque travail doit comporter environ 3-4 pages à double interligne.

c) Évaluation

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet. Par règle du département, un minimum de 10% de l'évaluation repose sur la qualité du français.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN INTRA, EXAMEN FINAL

a) Objectifs

Les étudiants apprendront à faire un argument historique et montrer leur maîtrise du sujet étudié

b) Démarche :

Les étudiant(e)s recevront trois questions, trois semaines à l'avance, auxquelles ils/elles devront répondre de façon claire et précise. Chaque réponse devra comprendre environ 800-1000 mots (3-4 pages dactylographiées à double interligne)

c) Évaluation :

L'évaluation reposera sur la clarté du contenu, la solidité des arguments et la compréhension montrée du sujet. Par règle du département, un minimum de 10% de l'évaluation repose sur la qualité du français

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Présence aux discussions	10	La session
Commentaire de document	20	15-02-2021
Examen INTRA	30	22-03-2021
Examen FINAL	40	03-05-2021

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	18-01-2021	Présentation du Cours	
2	25-01-2021	Introduction : enjeux de la sexualité	
3	01-02-2021	Les origines de la sexualité : monde antique	Recueil lecture no. 1, 2, 3
4	08-02-2021	L'Europe médiévale, la Renaissance et la période Moderne	Recueil lecture no. 4, 5, 6, 7
5	15-02-2021	Le siècle des lumières dans le monde atlantique	Recueil lecture no. 8, 9, 10
6	22-02-2021	Le XIXe siècle en Europe et les origines de la sexualité contemporaine	Recueil lecture no. 11, 12, 13
7	01-03-2021	Semaine de lecture	
8	08-03-2021	Variétés de la sexualité en Amérique du Nord	Recueil lecture no. 14, 15
9	15-03-2021	Le début du XXe siècle	Recueil lecture no. 16, 17
10	22-03-2021	L'entre-deux-guerres	Recueil lecture no. 18, 19
11	29-03-2021	La Seconde Guerre mondiale et l'après-guerre	Recueil lecture no. 20, 21
12	05-04-2021	Jour férié	
13	12-04-2021	Développement de la littérature LGBT (événement public en anglais avec Christopher Bram)	Recueil lecture no. . 22, 23, 24,
14	19-04-2021	Les années 1960s et 1970s : Essor et contestation des mouvements de libération sexuelle	Recueil lecture no. 25, 26, 27, 28
15	26-04-2021	L'histoire récente	Recueil lecture no. 29 et 30
16	03-05-2021	Échéance de l'Examen de session	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le cours se donnera sous forme de cours magistraux préenregistrés ou en simultané par le professeur et les conférencières/conférenciers, plus discussions sur Zoom.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

À moins d'une entente avec l'enseignant, les travaux doivent être soumis par attachement-courriel en version WORD.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis par courriel. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens de session soumis après la fin des cours ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

LECTURES OBLIGATOIRES

Greg Robinson, Recueil du cours HIS 4860-10, UQAM Coop, 2021

1. FOUCAULT, Michael. Histoire de la sexualité I: La Volonté de Savoir. Paris, Gallimard, 1976. pp. 9-33
https://monoskop.org/images/e/ed/Foucault_Michel_Histoire_de_la_sexualite_1_La_volonte_de_savoir.pdf.
2. ÉLOI, Thierry. « La sexualité de l'homme romain antique. » *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* 22(1) (2005): pp. 167-184.
<http://lien.uqam.ca/rOyINRG>
3. CANTARELLA, Eva. « L'hermaphrodite et la bisexualité à l'épreuve du droit dans l'antiquité » *Diogène* 2004/4 (n° 208), pp. 3-15
<http://lien.uqam.ca/8N5cVEv>
4. BOSWELL, John. « Christianisme et homosexualité au Moyen-Âge. » *Le Débat* 3(10) (1981): pp. 146-160.
<http://lien.uqam.ca/B0QGOW6>
5. PASTEUR, Claude. Le Beau vice, ou les homosexuels à la cour de France. Paris: Balland, 1999. pp. 11-30
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3325515k?rk=21459;2>
6. FLANDRIN, Jean-Louis. « Contraception, mariage et relations amoureuses dans l'Occident chrétien ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 24e Année, No. 6, Histoire biologique et Société (Nov. - Dec., 1969), pp. 1370-1390. <http://lien.uqam.ca/UzAgkDy>
7. LEVER, Maurice, Les Bûchers de Sodome : Histoire des "infâmes." Paris: Fayard, 1985, pp. 63-98
8. REY, Michel. « Police et sodomie à Paris au XVIIIe siècle: Du péché au désordre. » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, v. 29, No. 1 (Jan. - Mar., 1982), pp. 113-124 <http://lien.uqam.ca/Yn8xkLL>
9. GODARD, Didier. L'Amour philosophique : L'homosexualité masculine au siècle des lumières. Montblanc: H&O, 2001. pp. 65-85
10. BONNET, Marie Jo. *Un Choix sans équivoque : Recherches historiques sur les relations amoureuses entre les femmes, XVIe-XXe siècles.* Paris: Denoël, 1981; Odile Jacob, 1995 pp. 21-42
11. KATZ, Jonathan Ned. "Le Coming out de l'hétérosexuel du discours médical aux mass média." dans L'invention de l'hétérosexualité. Paris: Éd. Epel., 2000, p. 85-111.
12. BARRET-DUCROCQ, Françoise, L'amour sous Victoria sexualité et classes populaires à Londres au XIXe siècle, Paris Plon 1989, pp. 15-57.
13. HAHN, Pierre. Nos ancêtres les pervers: La vie des homosexuels sous le second empire. Béziers : H & O 2006 [Nouv. éd.] pp. 79-105
14. ROBINSON, Greg. « L'expression de l'indicible : Les procès d'Oscar Wilde dans la presse new-yorkaise et montréalaise » , *La Rue des Beaux-Arts* 24 (Jan-Fév 2010) <https://escholarship.org/uc/item/74n7c590>
15. CHAUNCEY, George. "Le "client", le "loup" et les frontières de la masculinité normale." dans Gay New York, 1890-1940. Paris: Fayard, 2003. pp. 87-128.

16. BENSTOCK, Shari. "Des vies parallèles : Quatre femmes à Saint-Germain." dans Femmes de la Rive Gauche, Paris, 1900-1940. Paris: Éditions Des Femmes, 1987. pp. 82-107.
17. HURTEAU, Pierre. "L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIXe siècle à la Révolution tranquille." *Histoire sociale / Social History* 26(51) (1993) : pp. 44-66.
18. TAMAGNE, Florence. « Histoire comparée de l'homosexualité en Allemagne, en Angleterre et en France dans l'entre-deux guerres » *Actes de la recherche en sciences sociales*, 01 December 1998, Vol. 125(5), pp. 44-49
19. HIGGINS, Ross. "L'histoire des gais au Québec." dans Ross Higgins, De la clandestinité à l'affirmation: Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise. Montréal: Comeau et Nadeau, 1999. p. 83-137.
20. BOISSON, Jean. Le Triangle Rose, Paris, éditions Robert Laffont, 1987 pp. 136-56
21. MARCHANT, Alexandre, « Daniel Guerin et le discours militant sur l'homosexualité masculine en France (années 1950-années 1980) » *Revue d'Histoire Moderne et contemporaine*, no. 53-54 (4/2006), pp. 175-90 <http://lien.uqam.ca/wSwgY6L>
22. FERNANDEZ, Dominique. Le Rapt de Ganymède, Paris, Grasset, 1989, pp. 218-245
23. BRAM, Christopher. Anges Batailleurs : Les écrivains gays en Amérique, de Tennessee Williams à Armistead Maupin, Paris, Grasset, 2013, pp. 42-59
24. CHAMBERLAND, Line. "La conquête d'un espace public : les bars fréquentés par les lesbiennes." dans Irène Demczuk et Frank W. Remiggi (dir.). Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal. Montréal: VLB éditeur, 1998. p. 129-164.
25. MARTEL, Frédéric. « La Dérive » dans Le Rose et le Noir : Les Homosexuels en France depuis 1968, Paris, Éditions du Seuil, 1996, pp. 80-93
26. PROULX, Daniel. Le Red Light de Montréal, Montréal, VLB Éditeur, 1997
27. MURAT, Laure. « Le sexe intermédiaire » dans La loi du genre : une histoire culturelle du "troisième sexe", Paris, Fayard, 2006. pp. 205-240.
28. MENDÈS-LEITE, Rommel and Catherine Deschamps. "Des mots, des pratiques et des risques : La gestion différenciée de la parole et de la prévention du VIH chez des hommes à comportements bisexuels en France." *Sociologie et sociétés* 29(1) (1997) : 99-111. <http://lien.uqam.ca/YxIR5jv>
29. FASSIN, Eric. « Le mariage des homosexuels: Politique comparée des normes franco-américaines » *French Politics, Culture & Society*, Vol. 17, No. 3/4, (Summer/Fall 1999), pp. 165-179 <http://lien.uqam.ca/xHvgIDZ>
30. ROBINSON, Lillian S. « Sex and the City » : la prostitution à l'ère des migrations mondiales » *Recherches féministes*, v. 15 no. 2, 2002, pp. 41-63 <http://lien.uqam.ca/j3r5GeT>

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Aucune documentation complémentaire

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable.